

18 septembre 2006

## Communiqué de presse

### Accord de collaboration en situation d'urgence entre l'INERIS et l'IRSN

Jacques Repussard, directeur général de l'IRSN, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire et Georges Labroye, directeur général de L'INERIS, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques ont signé un accord de collaboration des deux Instituts en situation d'urgence.

L'accord couvre les actions de collaboration entre l'INERIS et l'IRSN relatives au traitement de situations d'urgence avérées ou imminentes, notamment lorsque les pouvoirs publics sont amenés à demander à l'un des deux Instituts ou aux deux d'activer leur unité de crise, à savoir :

- pour l'IRSN : le Centre Technique de Crise (CTC)
- pour l'INERIS : la Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence (CASU)

Conformément aux missions qui leur sont conférées par décret, les deux Instituts apportent aux pouvoirs publics un appui technique en situation d'urgence, en particulier en fournissant une évaluation technique des risques associés à la situation rencontrée et ses conséquences pour l'homme et l'environnement.

Afin de tester et d'améliorer leur collaboration en situation d'urgence, chaque Institut organisera annuellement et à tour de rôle un exercice impliquant les deux parties.

L'accord a été signé pour une durée de cinq ans.

Par ailleurs, le protocole général de collaboration entre les deux Instituts a été renouvelé pour une période de trois ans, lors de la réunion plénière IRSN INERIS du 14 septembre 2006.

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'écologie et du développement durable. Il emploie 550 personnes dont 303 ingénieurs et chercheurs, basés principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise.

L'Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire a été créé en 2002. Expert public des risques, l'IRSN concourt aux politiques publiques en matière de sûreté nucléaire et de protection de la santé et de l'environnement au regard des rayonnements ionisants. Il met ses compétences au service de l'ensemble des acteurs impliqués dans ces politiques. L'IRSN est un EPIC et dispose de 1500 salariés. L'IRSN, pôle d'expertise sur les risques nucléaires, évalue pour les différentes autorités compétentes, les dossiers fournis par les exploitants. Il analyse en permanence le retour d'expérience du fonctionnement des installations et l'exposition des hommes et de l'environnement aux rayonnements. L'expertise de l'IRSN repose sur ses activités de recherche, conçues le plus souvent dans un cadre international, qui lui assurent les moyens d'investigation les plus performants. Il participe à l'information du public sur l'ensemble de ses activités.

Contact presse IRSN : Pascale Portes, Téléphone : 01.58.35.70.33, E-mail : [pascale.portes@irsn.fr](mailto:pascale.portes@irsn.fr)  
Contact presse INERIS : Ginette Vastel, Tel : 03 44 55 66 08, [ginette.vastel@ineris.fr](mailto:ginette.vastel@ineris.fr)